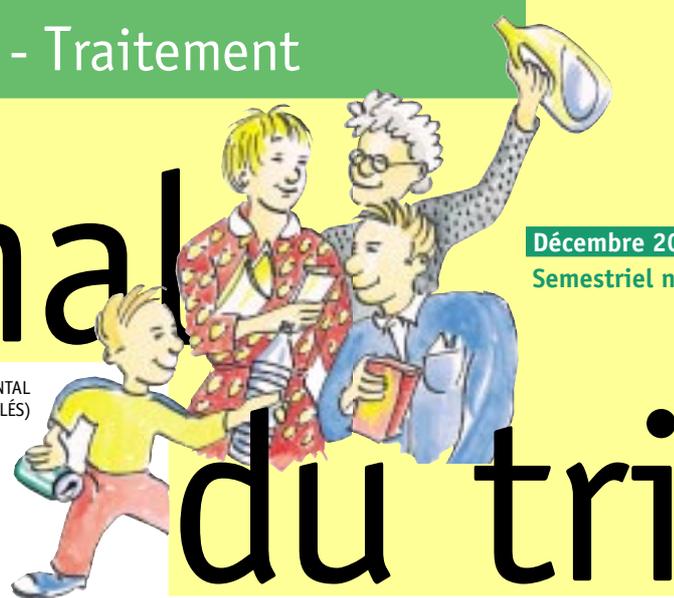


Le journal

RÉDIGÉ PAR LE SYDED DU LOT (SYNDICAT DÉPARTEMENTAL POUR L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS)

Décembre 2002
Semestriel n°8



du tri

6000 composteurs déjà distribués



L'opération de promotion du compostage individuel lancée par le SY.D.E.D. depuis le début de l'année 2002, sur toutes les communes de ses collectivités membres, s'est déjà concrétisée par la distribution de 6000 composteurs individuels. Il s'agit de l'unique opération d'une telle envergure initiée sur la région Midi-Pyrénées et une des plus ambitieuses au niveau national. Ce résultat représente 6000 nouveaux foyers, qui s'ajoutent à ceux qui pratiquaient déjà le

compostage de façon traditionnelle, en simple tas, à l'air libre. En effet, le but de cette démarche est de remettre au goût du jour cette pratique ancienne en la rendant plus facile et plus esthétique, grâce à la fourniture du composteur.

Mais, outre l'objectif de la valorisation sur place d'une partie des déchets sous forme de compost, cette opération vise la réduction de la quantité de déchets à collecter et à transporter vers des centres de traitement. La diminution des quantités de déchets, dont les collectivités sont chargées d'assurer l'élimination, constitue une source d'économie sur le coût global de leur gestion. Le compostage individuel est une des solutions qui vont dans ce sens : environ 200 kg de déchets par an et par foyer peuvent être valorisés sur place et devenir ainsi des déchets à coût nul.

L'impact de cette opération sur la quantité globale de déchets dépend directement du nombre d'utilisateurs de composteurs et de leur assiduité dans le temps. Afin d'améliorer le taux d'adhésion actuel, le SY.D.E.D. poursuivra la distribution de composteurs selon les conditions présentées à la fin de ce numéro.

Nous remercions tous ceux qui ont accepté de participer à cette démarche d'intérêt collectif, sans oublier les relais locaux qui ont contribué efficacement à ce résultat fort encourageant.

Gérard MIQUEL
Président du SY.D.E.D.

Collecte des déchets d'activités de soins piquants (seringues)



L'élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux est réglementée par

un décret du 6 novembre 1997 et deux arrêtés du 7 septembre 1999. Malheureusement, nous les retrouvons souvent dans les ordures ménagères et dans les déchets recyclables. Afin de faciliter la collecte des déchets produits par les particuliers en auto-traitement, le SY.D.E.D. en collaboration avec la DDASS, le Conseil Général du Lot, l'ADEME, l'Association Quercynoise des Diabétiques et les pharmaciens, a mis en place un nouveau système de collecte. En début d'année, des boîtes sécurisées seront disponibles dans toutes les pharmacies du département pour les particuliers sur présentation de leur ordonnance. Une fois pleines, ces boîtes devront être rapportées dans

les déchetteries et échangées contre une boîte vide. Le SY.D.E.D. se charge ensuite de faire éliminer ces déchets en centre de traitement spécialisé.

Les professionnels de santé doivent, de leur côté, conclure un contrat avec un prestataire de collecte privé.



LES DECHETTERIES

Les déchetteries sont des maillons indispensables d'un système efficace de gestion des déchets. Lieux de collecte des déchets et de transit vers les sites de valorisation et de traitement, les déchetteries permettent d'agir durablement en faveur de la résorption des dépôts sauvages.

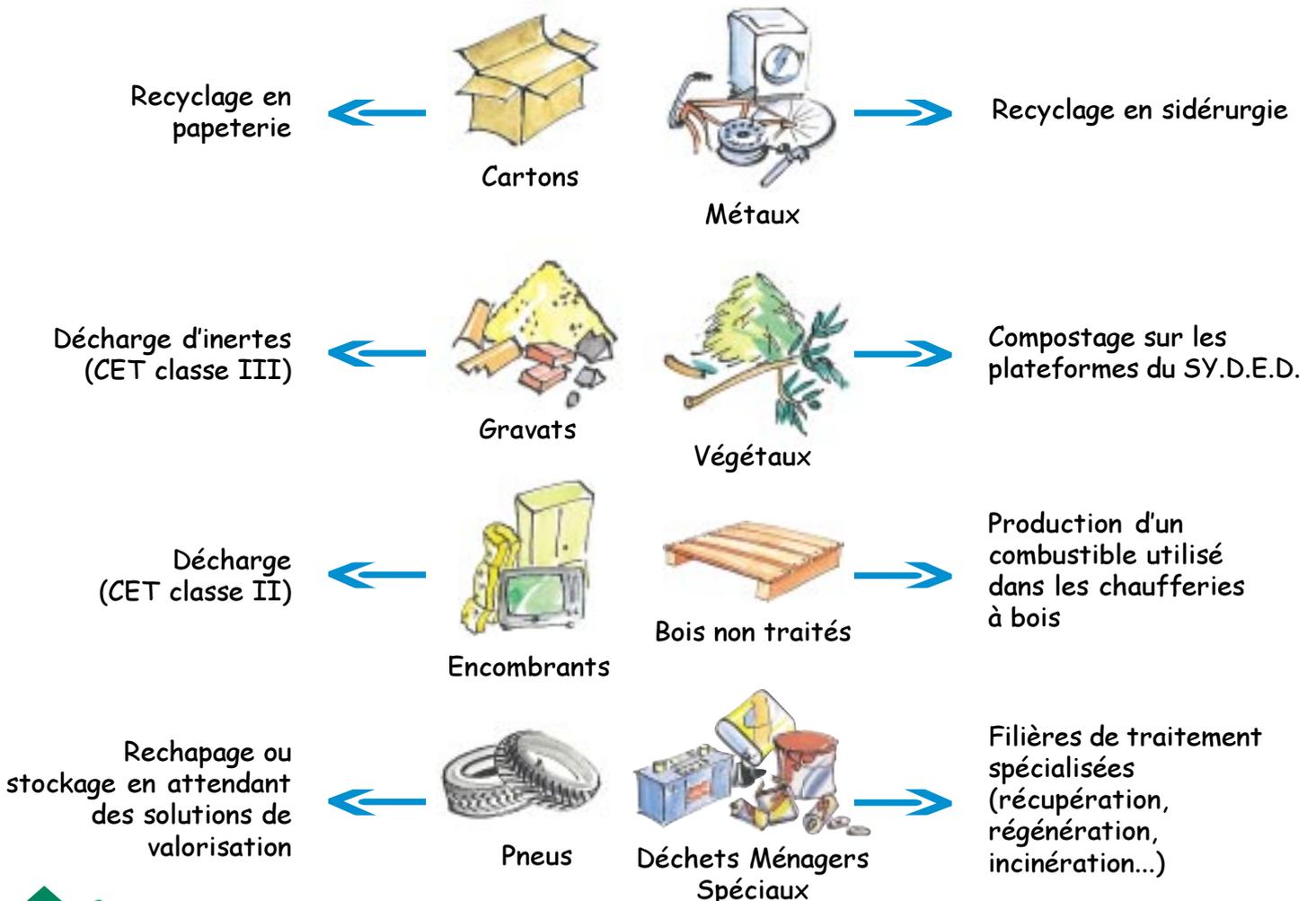


♣ Le rôle des déchetteries

La déchetterie est un espace aménagé, gardienné et clôturé. Les particuliers y déposent gratuitement leurs déchets qui ne peuvent être collectés avec les ordures ménagères en raison de leur volume, de leur poids ou de leur nature. Les professionnels (artisans, commerçants, agriculteurs...) ont également la possibilité d'y déposer leurs déchets sous certaines conditions quantitatives et financières.

La déchetterie est conçue pour permettre aux usagers d'effectuer eux-mêmes le tri de leurs déchets en les déposant dans des conteneurs ou des bennes. Elle permet de capter un gisement de déchets valorisables qui, sans elle, aboutirait en décharge. De même les déchets nocifs (ou Déchets Ménagers Spéciaux) sont regroupés et stockés dans des conditions contrôlées pour être évacués vers des filières d'élimination adaptées.

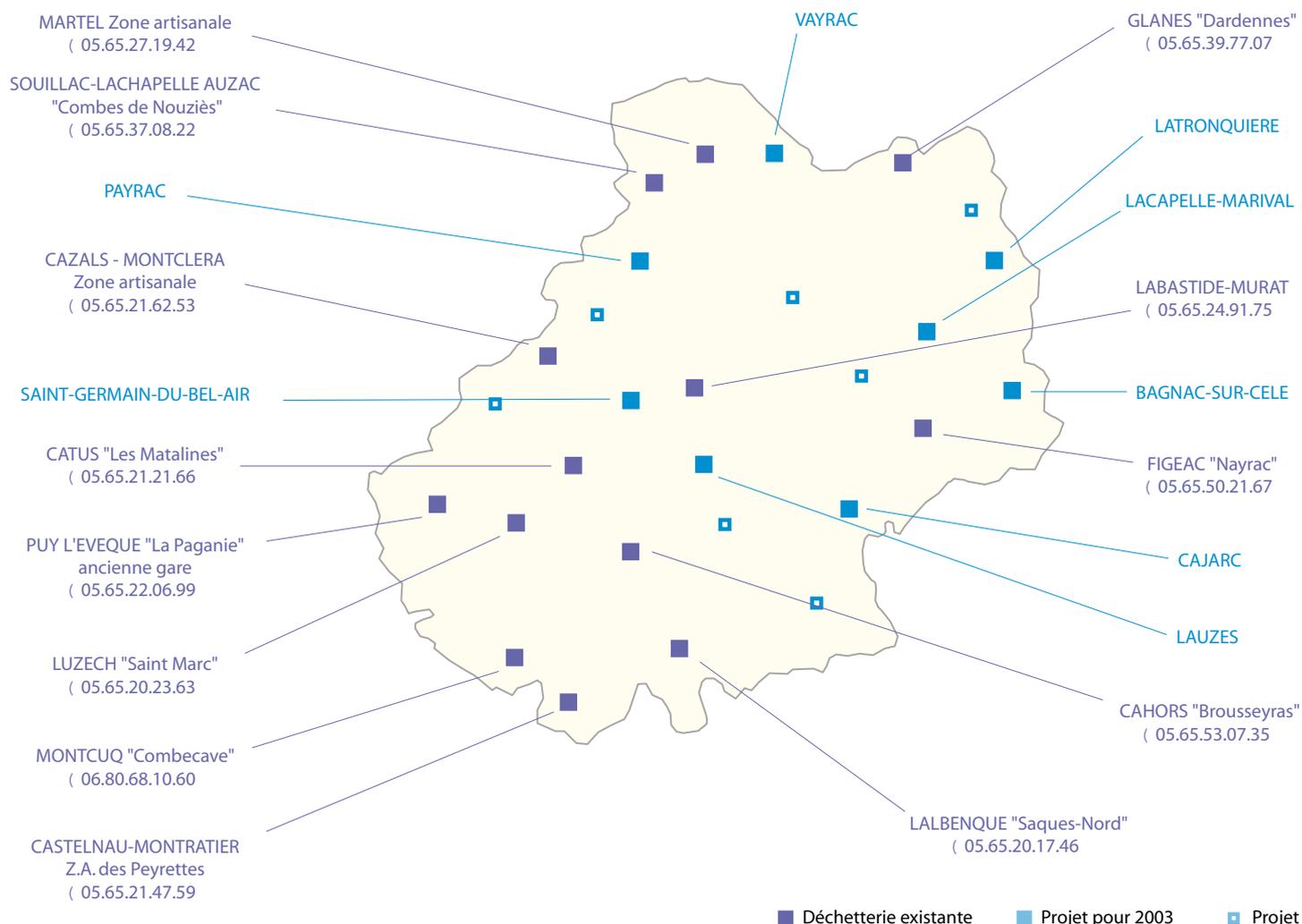
♣ Les déchets admis et leur devenir





♣ Le réseau départemental de déchetteries

Pour améliorer la fréquentation des déchetteries et faciliter l'accès des usagers, le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers prévoit l'ouverture d'une déchetterie par canton. Cependant tous les équipements restent libres d'accès aux habitants des communes membres du SY.D.E.D., quelque soit leur lieu de résidence.



Autres déchets admis :

- Déchets d'activités de soins piquants
- Huiles de friture
- Cartouches d'encre d'imprimantes et fax
- Verre
- Vêtements (dans certaines déchetteries)

♣ Les déchets refusés

- Ordures ménagères,
- Carcasses de voiture,
- Cadavres d'animaux,
- Produits explosifs ou radioactifs,
- Déchets hospitaliers,
- Médicaments (à apporter en pharmacie).

♣ Les quantités collectées en 2002

	Quantité en tonnes	kg/hab./an (91291 hab.)
TOTAL	15 755,0	172,60
dont:		
Gravats	5 588,0	61,20
Végétaux	4 580,4	50,20
Tout venant	2 862,8	31,40
Métaux	1 517,0	16,60
Huiles minérales	30,6	0,40
Batteries	65,2	0,80
Piles	7,2	0,07
D.M.S.	45,0	0,50



Meilleur Trieur 2001

En 2001, le **SICTOM des Marches du Sud Quercy** (cantons de Castelnau-Montratier, Limogne, Lalbenque et Montcuq) s'est distingué, parmi toutes les collectivités membres du SY.D.E.D., par la qualité de ses déchets recyclables.

Rappelons que le respect des consignes de tri et notamment de la propreté a une influence directe sur le coût de leur gestion et les conditions de travail des agents de tri.

Le prix : un spectacle théâtral

Pour récompenser le comportement civique des habitants de ce territoire, les élèves des CM ont été invités à une représentation théâtrale. Il s'agissait d'une comédie sur le thème du recyclage, abordé à travers une création multi-artistique avec de l'humour, du chant, de la danse, du clown, de la poésie. Réalisée par La Compagnie Du Quatre, troupe d'artistes professionnels en résidence à Saint-Sulpice-La-Pointe dans le Tarn, cette fable contemporaine et futuriste sur



l'environnement a ému, fait rire mais aussi réfléchir plus de 600 enfants et accompagnateurs, qui ont assisté aux 2 spectacles présentés à la Salle des fêtes de Lacapelle (Cahors), le 10 et le 11 octobre dernier.

Composteurs individuels : suite

L'opération de promotion du compostage individuel s'est déroulée progressivement, canton après canton, sur toute l'année 2002. Différents moyens d'information (courrier, réunions, site internet, presse) ont été mis en œuvre pour faire connaître cette opération à tous les foyers des collectivités membres. Un soutien particulièrement efficace a été apporté par les relais



l o c a u x
d é s i g n é s d a n s
c h a q u e
c o m m u n e, q u i
o n t c o m p l é t é
e t a m p l i f i é l a
c o m m u n i c a t i o n
a s s u r é e p a r l e
S Y . D . E . D .

Bilan 2002

En moyenne générale, 8.5% des foyers contactés par le SY.D.E.D. ont fait l'acquisition d'un composteur. Ce résultat varie selon les cantons entre 4% et 18%, pour atteindre le niveau record de 35% sur la commune de Saint Daunès. Ces écarts sont souvent le reflet des particularités locales plus ou moins favorables au compostage (zone urbaine ou rurale, zone agricole ou pavillonnaire, etc...).

Modalités d'acquisition

Les personnes souhaitant encore acquérir un composteur peuvent retourner au SY.D.E.D. le coupon ci-dessous, accompagné d'un chèque de 20 euros libellé au nom du Trésor Public. Les composteurs seront livrés soit sur les déchetteries les plus proches, soit dans les mairies des chefs-lieux des cantons n'ayant pas de déchetterie. Les lieux et délais de livraisons seront communiqués au fur et à mesure des demandes.



Je soussigné(e) tél.

demeurant à

souhaite acquérir un composteur individuel proposé par le SY.D.E.D. du lot.

Je joins un chèque de 20 euros, à l'ordre du Trésor Public.

J'accepte par la suite de fournir au SY.D.E.D. des renseignements relatifs à son fonctionnement.

A Le2002

Signature



Directeur de la publication : Gérard Miquel - Président du SY.D.E.D. du Lot ■ Les Matalines - 46150 Catus
Tél. 05 65 21 54 30 ■ Fax 05 65 21 54 31 ■ email: accueil@syded-lot.org ■ <http://www.syded-lot.org>

